

Daniel  
Dissy

# AZF L'ENQUÊTE SECRÈTE

Le Mystère de la Trace Noire  
ou comment AZF a explosé



EDITIONS DES TRABOULES





**Daniel DISSY**

**AZF :**  
**L'ENQUÊTE SECRÈTE**

Du même auteur :

*AZF : Quelle vérité ?*  
**Éditions des Traboules.**

Rejoignez l'auteur sur son site :  
**[www.danieldissy.net](http://www.danieldissy.net)**

**Daniel DISSY**

**AZF :**  
**L'ENQUÊTE SECRÈTE**



*La vérité est en marche. Rien ne l'arrêtera*

**Émile ZOLA**





*Ce livre est dédié aux trente-deux morts de la catastrophe d'AZF :*

Huguette Amiel,  
Jérôme Amiel,  
Philippe Bocle,  
Mustoïpha Boura,  
Frédéric Bonnet,  
Gilles Chenu,  
Gérard Coma,  
Serge Comenje,  
Gilles Contremoulins,  
Robert Delteil,  
Thierry Le Doussal,  
Christophe Esponde,  
Michel Farré,  
Louise Fritzch,  
Hassan Jandoubi,  
Alain Joseph,  
Bernard Lacoste,  
Alain Laudereau,  
André Mauzac,  
Robert Marnac,  
Guy Préaudat,  
Nicole Pifero,  
Alain Ramahafarinaivo,  
Alain Ratier,  
Albertine Ruffin,  
Louise-Mathilde Sapy,  
Robert Schmitt,  
Abderasack Tahiri,  
Arlette Terruel,  
Rodolphe Vitry,  
Marguerite Vidallon,  
Jacques Zeyen.

Et aux milliers de victimes.



## Introduction

En février 2009, le 23, va s'ouvrir à Toulouse le procès d'AZF. Sept ans et demi après la terrible catastrophe de Toulouse. L'une des pires que notre pays ait vécue et qui a vu la quatrième ville de France dévastée, trente-deux personnes – sans doute plus – tuées et des milliers de blessés et traumatisés à vie.

Ce n'est cependant pas le palais de Justice flambant neuf qui l'accueillera. D'aucuns le souhaitent. Et on se souvient que les retards apportés à sa construction ont servi d'excuses pour reporter la date du procès AZF. C'est finalement une salle de spectacle municipale – la salle Jean Mermoz sur l'île du Ramier – qui accueillera les débats.

Ce procès se tiendra deux ans après l'ordonnance de renvoi du Juge Perriquet qui a clos une enquête longue et infructueuse de plus de cinq ans. Car le procès qui se prépare n'est pas à la hauteur du préjudice. Un seul prévenu sera physiquement présent : le directeur de l'usine. L'unique autre prévenu est une personne morale : la société Grande Paroisse, propriétaire de l'usine. Total, première entreprise de l'hexagone, propriétaire de Grande Paroisse risque bien d'être absente des débats. Quant aux causes de la catastrophe, elles sont incertaines. L'État invoque une « erreur de manipulation ». Mais la Justice a prononcé des non-lieux contre les auteurs de cette soi-

disant erreur. Les experts judiciaires avancent un mécanisme de réaction par « sympathie », tiré par les cheveux, que récuse les plus grands spécialistes mondiaux de la chimie et des explosifs.

Plus étonnant encore, le procès se déroule à l'envers. Tout comme l'enquête, en son temps, dont les conclusions étaient affirmées avant même qu'elle ne débute<sup>1</sup>. La Cour ne s'est pas encore réunie, les sentences et les peines n'ont pas encore été prononcées que des indemnités sont déjà versées et des préjudices réparés. Plus énorme encore, Total, qui n'est pas poursuivie<sup>2</sup>, donne de sa personne, c'est-à-dire de son argent : deux milliards d'euros d'« indemnités » et autres « aides » aux commerçants et à la population, plus « quelques » accords de remboursements aux industriels – dont la SNPE –, cent millions d'euros pour la dépollution du site. Et le don de ce terrain de 80 hectares à la communauté d'agglomération du Grand Toulouse.

Puis, le Tribunal n'étant pas encore constitué, vient déjà le temps des plaidoiries. Daniel Soulez-Larivière, Simon Foreman, Christophe Lèguevaques, et Agnès Caséro, avocats, se répondent dans des joutes publiées par le Monde<sup>3</sup> et Edwy Plenel<sup>4</sup>.

Quant au seul prévenu physique, Serge Biechlin, il a déjà été condamné, le 30 juillet 2008, pour pollution. En qualité de directeur d'AZF, comme pour le procès à venir. Pour des faits postérieurs à la catastrophe. Il devient donc, rétroactivement, un récidiviste dont la condamnation

---

<sup>1</sup> *AZF-Toulouse : Quelle Vérité*. Daniel Dissy. Éditions des Traboules.

<sup>2</sup> Une demande de comparution de Total sera examinée le 23 février 2008, date du procès.

<sup>3</sup> Le Monde, 4 juillet 2008.

<sup>4</sup> [www.mediapart.fr](http://www.mediapart.fr)